

LIMITES DE VITESSE (article 54)

Voies de circulation	Chaînage de départ	Chaînage de fin	Vitesse max (en km/h)	Notes
3 ^e Rang	0 + 000 m	4 + 093 m	80	Départ : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Saint-Jean-sur-Richelieu, lots 4 159 296 et 4 158 803 Fin : à l'intersection du rang du Grand-Bois et du 4 ^e Rang Nord
4 ^e Rang Nord	0 + 000 m	3 + 855 m	80	Départ : sur la Route 104 Fin : à l'intersection de la montée du Grand-Bois et du 3 ^e Rang
5 ^e Rang	0 + 000 m	1 + 190 m	50	Départ : à l'intersection du rang Kempt Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
6 ^e Rang	0 + 000 m	1 + 752 m	80	Départ : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Saint-Alexandre, lot 4 158 899
Alexander-Ross, rue	0 + 000 m	0 + 695 m	40	Départ : à l'intersection de la rue des Vergers Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Armand-Guillet, avenue	0 + 000 m	0 + 163 m	30	Départ : à l'intersection de la rue Saint-Joseph Fin : à l'intersection de la Bessette
Béchar, rue	0 + 000 m	0 + 090 m	40	Départ : à l'intersection du rang Kempt Fin : à l'intersection de la rue Lesage
Benoit, rue	0 + 000 m	0 + 382 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Marcel-Arbour Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Bessette, rue	0 + 000 m	0 + 390 m	30	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à l'intersection de l'avenue du Curé-Dupuis
Boisés, rue des	0 + 000 m	0 + 275 m	40	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Bourpeuil, rue de	0 + 000 m	0 + 950 m	40	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à l'intersection de la rue du Parc

LIMITES DE VITESSE (article 54)

Voies de circulation	Chaînage de départ	Chaînage de fin	Vitesse max (en km/h)	Notes
Clos-de-la-Montagne, rue du	0 + 000 m	0 + 287 m	40	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Curé-Dupuis, avenue du	0 + 000 m	0 + 163 m	30	Départ : à l'intersection de la rue Saint-Joseph Fin : à l'intersection de la rue Bessette
Danielle, rue	0 + 000 m	0 + 085 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Lesage Fin : à l'intersection de la rue Paul-Théberge
Délicieuse, rue de la	0 + 000 m	0 + 217 m	40	Départ : à l'intersection de la rue des Pins Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Double, rang	0 + 000 m	0 + 533 m	50	Départ : au coin de la rue Saint-Joseph Fin : au numéro civique 365
Double, rang	0 + 533 m	4 + 052 m	80	Départ : au numéro civique 365 Fin : au numéro civique 599
Double, rang	3 + 052 m	4 + 502 m	50	Entre le 599, rang Double et le rang Kempt Fin : le rang Kempt
Édéas-Boucher, rue	0 + 000 m	0 + 355 m	40	Départ : à l'intersection du rang Chartier Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Frère-André, boulevard du	0 + 000 m	0 + 118 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Gilmore Fin : à l'intersection de la rue Saint-Joseph
Gilmore, rue	0 + 000 m	0 + 510 m	40	Départ : à l'intersection de la Route 104 Fin : à l'intersection du rang Double
Grand-Bois, montée du	0 + 000 m	1 + 375 m	50	Départ : à l'intersection de la Route 104 et du rang de la Montagne Fin : au numéro civique 449

LIMITES DE VITESSE (article 54)

Voies de circulation	Chaînage de départ	Chaînage de fin	Vitesse max (en km/h)	Notes
Grand-Bois, montée du	1 + 375 m	3 + 240 m	80	Départ : au numéro civique 449 Fin : à l'intersection du 4 ^e Rang Nord et du rang du Grand-Bois
Grand-Bois, rang du	0 + 000 m	3 + 516 m	80	Départ : à l'intersection du 3 ^e Rang et de la montée du Grand-Bois Fin : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Marieville, lots 4 158 860, pont
Joly, rue	0 + 00 m	0 + 150 m	40	Départ : à l'intersection du rang Kempt Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Kempt, rang	0 + 000 m	2 + 480 m	80	Départ : à l'intersection de la Route 104 Fin : au coin de la rue Joly
Kempt, rang	2 + 480 m	3 + 774 m	50	Départ : au coin de la rue Joly Fin : au numéro civique 262
Kempt, rang	3 + 774 m	6 + 600 m	80	Départ : au numéro civique 262 Fin : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Saint-Alexandre
Lamarche, rue	0 + 000 m	0 + 700 m	40	Départ : à l'intersection du 5 ^e Rang Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Lareau, rang	0 + 000 m	4 + 488 m	80	Départ : à l'intersection du rang Kempt Fin : à l'intersection de la montée de Versailles Ouest
Laurent-Tremblay, rue	0 + 000 m	0 + 667 m	40	Départ : à l'intersection du rang Chartier Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Lesage, rue	0 + 000 m	0 + 353 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Pierre-Séguin Fin : à l'intersection de la rue Danielle

LIMITES DE VITESSE (article 54)

Voies de circulation	Chaînage de départ	Chaînage de fin	Vitesse max (en km/h)	Notes
Marcel-Arbour, rue	0 + 000 m	0 + 960 m	40	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à l'intersection de la rue des Vergers
Messier, avenue	0 + 000 m	0 + 135 m	40	Départ : à l'intersection de la rue de Bourpeuil Fin : à l'intersection de la rue Robert
Montagne, rang de la	0 + 000 m	3 + 400 m	80	Départ : à l'intersection de la Route 227 Fin : au numéro civique 585
Montagne, rang de la	3 + 400 m	5 + 100 m	50	Départ : au numéro civique 585 Fin : à l'intersection de la rue Saint-Joseph et de la montée du Grand-Bois
Parc, rue du	0 + 000 m	0 + 133 m	40	Départ : à l'intersection de la rue de Bourpeuil Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Paul-Théberge, rue	0 + 000 m	0 + 320 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Pierre-Séguin Fin : à l'intersection de la rue Danielle
Pierre-Séguin, rue	0 + 000 m	0 + 188 m	40	Départ : à l'intersection du rang Kempt Fin : à l'intersection de la rue Paul-Théberge
Pins, rue des	0 + 000 m	1 + 020 m	40	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à l'intersection de la rue des Vergers
Robert, rue	0 + 000 m	0 + 675 m	40	Départ : à l'intersection de l'avenue Messier Fin : à l'intersection de la rue Benoit
Sous-Bois, chemin du	0 + 000 m	2 + 878 m	50	Départ : à l'intersection du rang de la Montagne Fin : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Angèle-de-Monnoir, lots 4 158 898

LIMITES DE VITESSE (article 54)

Voies de circulation	Chaînage de départ	Chaînage de fin	Vitesse max (en km/h)	Notes
Tarte, rue	0 + 000 m	0 + 306 m	40	Départ : à l'intersection du rang Chartier Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)
Tétreault, rue	0 + 000 m	0 + 585 m	40	Départ : à l'intersection de la Route 104 Fin : à l'intersection du rang Double
Vergers, rue des	0 + 000 m	0 + 260 m	40	Départ : à l'intersection de la rue Marcel-Arbour Fin : à l'intersection de la rue des Pins
Versailles Est, montée de	0 + 000 m	1 + 632 m	80	Départ : à la limite territoriale de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville Fin : à l'intersection du rang de Versailles
Versailles Ouest, montée de	0 + 000 m	3 + 864 m	80	Départ : à l'intersection du rang de Versailles Fin : à l'intersection du rang Chartier
Zéphir-Normandin, rue	0 + 000 m	0 + 352 m	40	Départ : à l'intersection de la Route 104 Fin : à la fin de la rue (cul-de-sac)